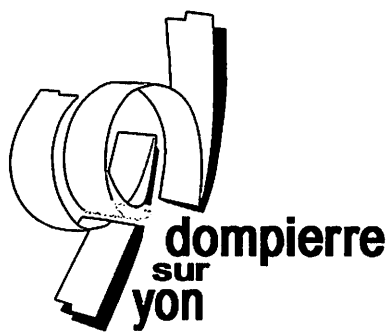




DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

2026-164

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par VENDEE FLUIDES ENERGIES – VFE, Parc d'Activité de l'Eraudière, 14 rue Eric Tabarly, 85170 DOMPIERRE SUR YON ;

Considérant qu'en raison des travaux de création d'un poste de distribution et de nouveaux points de raccordement pour ENEDIS, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 17 juin 2026 au 17 juillet 2026, la circulation sera réduite à une voie Place du Prieuré et régulée par un alternat manuel au moyen de panneaux K10 à chaque extrémité de cet alternat. L'accès aux riverains sera préservé.

ARTICLE 2 :

Du 17 juin 2026 au 17 juillet 2026, la circulation et le stationnement seront interdits rue des Lingères pendant la durée des travaux. L'accès des riverains et des services de secours devra être maintenu dans la mesure du possible.

ARTICLE 3 :

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.
Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B3.

ARTICLE 4 :

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

La reprise du trottoir sera réalisée de manière identique à ce qui existait auparavant.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®.

L'entreprise devra prévenir les riverains deux jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 5 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de VENDEE FLUIDES ENERGIES – VFE.

ARTICLE 6 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 8 :

Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– VFE

A DOMPIERRE SUR YON, le 15/06/2026

*Pour le Maire enjoint
l'adjoint,*

*Pascal NOUÉ
4^e adjoint*

François GILET,





 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
---	---	--

Le demandeur			
Particulier ☐	Service public ☐	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐	Entreprise ☒
Nom : BURTIN Prénom : Christopher Dénomination : VENDEE FLUIDES ENERGIES - VFE Représenté par : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Parc d'Activité de l'Era dière 14 Rue Eric Tabarly Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE Téléphone 0644269020 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : recepisse-da-dpv@dictservices.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur Nom : ENEDIS Prénom : BONNEFOY JULIEN Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue André Bretaud Code postal 85000 Localité : LA ROCHE SUR YON Pays : FRANCE Téléphone 0658734018 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : recepisse-da-dpv@dictservices.fr			

Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Hors agglomération ☐ En agglomération ☒			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1 RUE DE LA MARECHALERIE, Code postal 85170 Localité : Dompierre-sur-Yon			

Nature et date des travaux	
Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence : Description des travaux : Création d'un poste de distribution + Création de nouveaux point de raccordement Terrassement du 15/06/2026 au 17/07/2026 Chaussée rétrécie et Alternat par panneau : Place du Prieuré Route barrée : Rue des Lingeres Date prévue de début des travaux : 17/06/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30	

Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 17/06/2026 Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐ Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐ Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒ Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐ Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒ Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)			

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Terrassement du 15/06/2026 au 17/07/2026 Chaussée rétrécie et Alternat par panneau : Place du Prieur

é Route barrée : Rue des Lingeres

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DOMPIERRE SUR YON

Le :11/06/2026

Nom : BRACHET Prénom : JUSTINE Qualité :



Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.385336 46.736687 -1.385009 46.736398 -1.384121 46.737079 -1.384451 46.737191 -1.385336 46.736687</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>